

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D\_2024\_07\_46

Séance du 26 juillet 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7 + 1 procuration

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juillet à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 19 juillet 2024.

**ETAIENT PRESENTS** : Mikaël BABOLAT, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

**ABSENTS EXCUSES** : Guillaume DUCOLOMB, Céline THEVENOUX,

**ABSENT** : Laurent BORDEL

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance : Marie-José TRAINA

**OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°1  
BUDGET EAU**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il convient d'ajuster le budget eau en section de fonctionnement en modifiant l'équilibre de certains chapitres qui semble avoir modifié l'affectation de résultat.

Il propose la décision modificative suivante :

Compte/ Chapitre	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
002	-2287.49	
002		2287.49
042-6811	2851	
61521	1723.98	
Total	2287.49	2287.49

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTE** la décision modificative n°1 au Budget Eau.

⇒ **DIT** que la présente délibération sera :

- transmise à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley pour contrôle de légalité.

⇒ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision avec Madame la Trésorière.

ANSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,  
Emmanuel GINET

